

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance deux nouvelles newsletters à destination des employeurs publics et des bénéficiaires cotisants

Paris, le 10 mai 2016 – Après la refonte de son site Internet en mai 2015, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) propose aux employeurs publics et aux fonctionnaires cotisants au Régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) de s'abonner à une newsletter ciblée.

Dans un souci de cohérence et de visibilité, l'ERAFP a fait le choix d'étoffer son offre digitale en proposant à ses internautes l'abonnement à deux newsletters ciblées. Cette initiative entend répondre aux attentes des publics cibles du Régime en demande de plus d'informations sur le fonctionnement et les actions menées par le RAFP et concrétise le souhait de l'Établissement de créer un véritable média de communication interactif au service de ses bénéficiaires.

Pensées dans le respect de son identité graphique, ces newsletters de périodicité trimestrielle tacheront de mettre en exergue des points clés de la vie du Régime. Vouées à devenir de vrais rendez-vous d'information, elles tacheront d'apporter des réponses claires et adaptées aux besoins de ses publics.

Les formulaires d'abonnement à ces newsletters sont disponibles sur le site Internet du RAFP à la rubrique « lettre d'information » : <https://www.rafp.fr/newsletter/formulaire-d-abonnement>

L'abonnement à une troisième newsletter, celle-ci consacrée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et actions de l'établissement dans la transition énergétique, est également disponible.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 24 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACTS PRESSE

E communication@erafp.fr